

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230717DEC085

Objet: Fourniture de documents et service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure d'appel d'offres réalisée conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative à la fourniture de documents et service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron lots 1 à 7,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 juillet 2023 pour tous ces lots,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : DECITRE – 69008 LYON
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 1 : Ouvrages jeunesse, fictions et documentaires
- Montant maximum : 35 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 2 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : LA BANDE DESSINEE – 69004 LYON
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 2 : Bandes dessinées jeunesse et adulte
- Montant maximum : 20 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 3 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : DECITRE – 69008 LYON
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 3 : Ouvrages adultes, fictions et documentaires
- Montant maximum : 45 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 4 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : ABRAKADABRA – 38500 VOIRON
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 4 : Ouvrages (fictions et documentaires, jeunesse et adulte) en langues étrangères
- Montant maximum : 2 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 5 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : GAM – 74960 ANNECY
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 5 : CD
- Montant maximum : 8 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 6 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : ATEL DIFFUSION AUDIOVISUELLE – 75020 PARIS
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 6 : DVD
- Montant maximum : 25 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 7 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : DECITRE – 69008 LYON
- Dénomination du marché : fourniture de documents et de service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot 7 : Equipements de livres
- Montant maximum : 15 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an, puis 10 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 10 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 4 juillet 2023

Objet de la consultation :

Fourniture de documents et service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron

Appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Accord-cadre avec maximum, réparti en 7 lots :

Lot 1 : Ouvrages jeunesse, fiction et documentaires

Lot 2 : Bandes dessinées jeunesse et adultes

Lot 3 : Ouvrages adultes, fiction et documentaires

Lot 4 : Ouvrages (fictions et documentaires, jeunesse et adultes) en langues étrangères

Lot 5 : CD

Lot 6 : DVD

Lot 7 : Equipement de livres

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

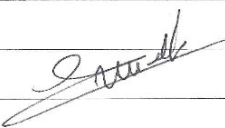
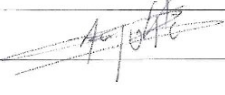
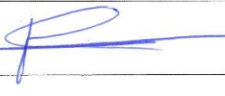
Publié le

S²LOW

ID : 069-216900290-20230717-20230717DEC085-AU

1^{er} collège : personnes ayant voix délibératives

2^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives

Nom et prénom	Signature
Président	
Evelyne BRUNET	
Titulaires	
Linda TABTE	
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
Suppléants	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	
Jean-Pierre ANGOSTO	
Voix consultatives :	
Comptable public ou son représentant	Excusé
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Catherine HIEBEL-LEMAITRE Responsable Gestion administrative Médiathèque	Excusée
Clémentine PAILHES Responsable pôle documentaire et numérique	
Julie TOQUÉ Responsable pôle ressources internes	Excusée

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
- ☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

Lot 1 : Ouvrages jeunesse, fiction et documentaires☒ retient le classement des offres proposé

- 1 DECITRE
- 2 ALIZE-SFL (Société Française du Livre)
- 3 NSM INVESTISSEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

DECITRE

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Lot 2 : Bandes dessinées jeunesse et adultes☒ retient le classement des offres proposé

- 1 LIBRAIRIE LA BANDE DESSINEE
- 2 DECITRE
- 3 NSM INVESTISSEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

LIBRAIRIE LA BANDE DESSINEE

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Lot 3 : Ouvrages adultes, fiction et documentaires

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 DECITRE
- 2 ALIZE-SFL (Société Française du Livre)
- 3 NSM INVESTISSEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

DECITRE

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement propose

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 4 : Ouvrages (fictions et documentaires, jeunesse et adultes) en langues étrangères

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 ABRAKADABRA
- 2 NSM INVESTISSEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

ABRAKADABRA

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 5 : CD

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 GAM
- 2 RDM VIDEO
- 3 COLLECTIVITE VIDEO SERVICES
- 4 NSM INVESTISSEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

GAM

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 6 : DVD

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 ATEL DIFFUSION AUDIOVISUELLE
- 2 RDM VIDEO
- 3 COLLECTIVITE VIDEO SERVICES
- 4 NSM INVESTISSEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

ATEL DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 7 : Equipement de livres

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 DECITRE
- 2 ATELIER SAINT LUC
- 3 ATELIERS RENOV'LVRES

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

DECITRE

Pour : Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20230717-20230717DEC085-AU

S²LOW